

BGer 5A_609/2022 vom 31. August 2022

Bundesgericht, 2022-08-31, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_609_2022

FR: TF 5A_609/2022 du 31 août 2022

IT: TF 5A_609/2022 del 31 agosto 2022

Erwägungen

E. 1

Par acte daté du 12 août 2022, non signé, reçu le 16 août suivant, A. _____ a formé un recours en matière civile au Tribunal fédéral contre le jugement du 29 juin 2022 de l'Autorité de recours en matière de protection de l'enfant et de l'adulte du Tribunal cantonal du Valais déclarant sans objet dans la mesure de sa recevabilité le recours pour déni de justice qu'il avait formé dans le cadre d'une procédure instituant une curatelle de portée générale en faveur de son père B. _____.

E. 2

Par ordonnance du 16 août 2022, notifiée sous pli recommandé à l'adresse qu'il a indiquée, A. _____ a été invité, conformément à l' art. 42 al. 5 LTF , à corriger l'irrégularité relative à l'absence de signature du recours dans un délai échéant au 29 août 2022. Il lui a été précisé qu'à défaut, son recours ne serait pas pris en considération.

E. 3

Le pli recommandé contenant l'ordonnance du 16 août 2022 n'a pas été réclamé et est revenu en retour, de sorte que la notification de l'ordonnance est réputée accomplie le septième jour suivant celui de l'invitation au retrait correspondante (art. 44 al. 2 LTF).

E. 4

Conformément à l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires de recours doivent être signés. L' art. 42 al. 5 LTF mentionné plus haut prévoit pour sa part que si la signature de la partie fait défaut, le Tribunal fédéral imparti à la partie concernée un délai approprié pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut, le mémoire ne sera pas pris en considération. Tel a été le cas en l'espèce, par le biais de l'ordonnance du 16 août 2022. Or, comme relevé, le recourant n'y a pas donné suite, si bien que l'irrégularité n'a pas été réparée. Le recours s'en trouve manifestement irrecevable.

E. 5

Au vu de ce qui précède, le recours, manifestement irrecevable, doit être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Le présent arrêt est exceptionnellement rendu sans frais (art. 66 al. 1, 2

e phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.